



EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Publie le : 02/02/2026

Séance du 22 janvier 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 janvier 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n°23), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°4), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n°4 et jusqu'à la question n°13 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°20 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Anne BENEDETTO

Etaient absents :

M. François BOUSSO, Mme Annaïck CHAUVET, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Damien HUGUET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Jean-Hugues ROUX

Procurations de vote :

M. François BOUSSO à M. Aurélien LAROPPE, Mme Annaïck CHAUVET à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, M. Cyril DEVESA à Mme Valérie HALLER (jusqu'à la question n°22 incluse), Mme Nadia GARNIER à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à Mme Marie ZEHAF, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°3 incluse), M. Damien HUGUET à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n°14), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, M. Claude VARET à Mme Laurence MULOT (à compter de la question n°21)

OBJET : 17 - Relations internationales - Attribution d'aides aux associations

Délibération n° 008192

17

Relations internationales - Attribution d'aides aux associations

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

	Date	Avis
Commission n°1	08/01/2026	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution d'une aide à trois associations qui portent un projet culturel international. L'association Magnavox est investie dans un projet franco-allemand touchant la jeunesse dans le cadre du jumelage avec Fribourg-en-Brisgau ; l'association Le Chant du Quetzal propose une initiative artistique et culturelle à Itzer au Maroc et l'association Franche Sylvanie mène un projet de coopération culturelle franco-roumaine sur le cinéma.

La Ville de Besançon attribue des subventions pour les échanges internationaux des établissements scolaires et des associations bisontines. Elle soutient également certaines manifestations culturelles ou sportives internationales organisées par les associations bisontines.

A ce titre, elle a été saisie de trois demandes :

• **Association Magnavox**

Magna Vox est une association culturelle accompagnant les citoyens vers une plus grande prise de conscience des problématiques sociales, écologiques ou humanitaires. Le projet « Grosse Semaine » est une initiative franco-allemande de participation citoyenne, de journalisme collaboratif et du tourisme durable. Cette association a déjà mis en œuvre le même format de projet dans d'autres villes jumelées de Bourgogne-Franche-Comté (Mayence/Dijon, Nevers/Coblence etc.). L'édition 2026 portera sur Besançon et Fribourg-en-Brisgau.

Le projet réunira 24 jeunes français et allemands (18–30 ans) issus des deux territoires partenaires. Ils seront accompagnés par des journalistes, photographes et médiateurs. Ils mèneront des enquêtes de terrain, rencontreront des acteurs locaux engagés dans des initiatives écologiques et sociales, et rédigeront ensemble un guide touristique et alternatif bilingue, éco-responsable, mettant en valeur des initiatives inspirantes de Besançon et Fribourg. Le projet valorisera le rôle des jeunes dans la transformation des territoires et contribuera à renforcer les liens entre Besançon et Fribourg à travers une approche interculturelle, écologique et créative. Les productions (guide, podcasts, vidéo) seront diffusées localement et en ligne, afin de prolonger l'impact du projet auprès d'un large public. Les jeunes se rencontreront dans les deux villes, en avril et juillet 2026.

Ce projet est développé en collaboration avec d'autres institutions des deux villes : Maison de l'Europe de Bourgogne-Franche-Comté, ville de Fribourg, Centre Culturel Français de Fribourg, Europe Direct, etc. Il convient de noter que ce projet est principalement financé par d'autres programmes (Région, OFAJ, Erasmus+). La mobilisation des communes concernées reste néanmoins nécessaire.

Le budget total de ce projet se monte à 31 139 € et la Ville est sollicitée pour apporter une aide de 2 000 €.

Il est proposé d'accorder une aide financière de **2 000 €** pour ce projet.

• **Association Le Chant du Quetzal**

La Caravane des Arts est un projet culturel et artistique itinérant, porté par l'Association le Chant du Quetzal, qui se déroulera à Itzer en juillet 2026. Cette initiative vise à offrir aux jeunes et aux enfants du milieu rural marocain un espace d'expression créative, de découverte culturelle et de partage artistique. À travers une série d'activités variées telles que des ateliers de peinture, d'écriture, de théâtre, de musique, ainsi que des spectacles et expositions, la caravane entend faire rayonner l'art

au cœur de la communauté. Elle ambitionne non seulement de stimuler la créativité et l'imaginaire des jeunes, mais aussi de favoriser l'accès à la culture dans des zones souvent marginalisées.

Le projet repose sur une approche participative et inclusive, impliquant aussi bien les artistes que les habitants d'Itzer. En créant des moments de rencontre et d'échange autour des pratiques artistiques, la caravane souhaite renforcer le lien social, valoriser le patrimoine local et contribuer au développement personnel et collectif des participants.

Le budget total de ce concert se monte à 6 050€ et la Ville est sollicitée pour apporter une aide de 1 000 €.

Il est proposé d'accorder une aide financière de 500 € pour ce projet.

- **Association Franche Sylvanie**

Depuis plus d'une trentaine d'années, l'Association Franche-Sylvanie poursuit ces actions en faveur de la diffusion de la culture roumaine en France et de la culture française en Roumanie tout particulièrement entre les régions de Besançon et de Bistrita. Le projet pour lequel une aide est sollicitée, intitulé : « Cultures françaises et roumaines : destins croisés à travers le cinéma roumain et leur histoire récente » comporte deux volets :

Un volet portant sur la diffusion du cinéma roumain : en collaboration avec le cinéma « Les Oiseaux », des projections de films roumains sont prévues en présence des réalisateurs et/ou des acteurs. Six films seront projetés durant l'automne 2026. Ils mettent en lumière les tensions entre liberté individuelle et oppression politique à différentes époques. Ces films constituent une introduction destinée à mieux connaître la Roumanie, car ils traitent de son histoire récente, de ses changements sociaux et économiques, de sa culture et de ses aspirations. Ce projet prévoit également une soirée cinéma en collaboration avec le lycée Jules Haag afin de reconduire une médiation déjà lancée en 2025.

Le deuxième volet porte sur la publication de l'histoire de Franche-Sylvanie (deuxième partie) : en 2024, à l'occasion du 34e anniversaire de l'association, un premier volume consacré à l'histoire de l'association a été publié. Il a été financé par les fonds propres de Franche-Sylvanie. Un deuxième volume intitulé « Les grands chantiers » est en préparation et devrait paraître en 2026. Après avoir donné un aperçu historique général dans le premier volume, le second portera sur les échanges en matière d'éducation, de sylviculture, les voyages, l'agrotourisme, l'artisanat...

Le budget total de ce projet se monte à 3 000 € et la Ville est sollicitée pour apporter une aide de 2 000 €.

Il est proposé d'accorder une aide financière de 1 000 € pour ce projet.

En cas d'accord, la somme totale de 3 500 € pour ces quatre aides sera prélevée sur la ligne 65.048.65748.0022204.10069 et répartie comme suit :

Soutien financier Ville :

Nom de la structure	Montant 2022	Montant 2023	Montant 2024	Montant 2025	Montant prévisionnel 2026
Association Magnavox	0	0	0	0	2 000
Association Le Chant du Quetzal	0	0	0	500	5 00
Association Franche Sylvanie	0	0	0	0	1 000

Les subventions feront l'objet d'un versement en une fois aux bénéficiaires à compter de leur notification.

Elles ne seront pas versées ou seront restituées, en partie ou en totalité, en cas :

- d'utilisation de la subvention à une fin non-conforme au projet pour lequel elle a été attribuée,
- d'annulation du projet,
- de non-utilisation en tout ou partie des sommes versées,

Les bénéficiaires devront se soumettre aux modalités de contrôle telles que définies à l'article L1611-4 du code général des collectivités territoriales.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue une subvention de 2 000 € à l'Association Magnavox
- attribue une subvention de 500 € à l'association Le Chant du Quetzal
- attribue une subvention de 1 000 € à l'association Franche Sylvanie

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

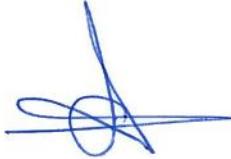
Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Anne BENEDETTO,
Conseillère Municipale Déléguee

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT